

Règlements du concours

Afin d'offrir la chance à tous, vous ne pouvez gagner plus d'un prix à l'intérieur d'une période de **30 jours**.

Si vous avez gagné plus d'un prix durant cette période, vous recevrez le premier prix gagné. Vous ne pourrez choisir entre les deux prix.

Le prix offert doit être accepté comme tel indépendamment de sa valeur commerciale au moment de sa réclamation ou de son utilisation et ne peut être échangé contre une somme d'argent, ne peut être destiné à la vente ou modifié de quelque manière que ce soit. Le prix est non transférable.

Si vous avez gagné plus d'un prix durant cette période, vous recevrez le premier prix gagné. Vous ne pourrez choisir entre les deux prix.

Tous concours s'adressent aux résidents du Québec âgés de **18 ans ou plus**. Les noms d'emprunt, les noms porte-bonheur, les noms de personnes âgées de moins de 18 ans ou toute autre substitution de nom ne pourront bénéficier du prix offert.

Règlements spéciaux pour ce concours

Du 22 au 26 mai, les auditeurs sont invités à écrire à moto@blvd.fm pour donner leur *roadtrip* de rêve ou celui qu'ils ont déjà visités. **À gagner** : Une paire de jeans de marque Scott d'une valeur maximale de 200 \$. L'auditeur gagnant recevra une lettre cadeau et devra se rendre chez ADM Sport, situé au 1831, boul. Hamel, Québec pour réclamer sa paire de jeans.

Comment réclamer votre prix?

Si l'animateur vous a dit que nous avons le prix en mains, vous devez passer ici à la station pour le récupérer, notre bureau est situé au 815, boul. Lebourgneuf, bureau 505 à Québec, au bureau de Leclerc Communication. Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 8 h 30 à 17 h 30. Vous avez 30 jours pour passer réclamer votre prix.

À votre arrivée à la réception de blvd 102,1, vous devrez présenter une pièce d'identité (carte d'assurance maladie ou permis de conduire). Des formulaires d'exonération pouvant devoir être complétés et signés pour la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, il est préférable que le gagnant passe lui-même réclamer son prix.

S'il n'y a pas de formulaire à signer, le gagnant peut mandater quelqu'un d'autre, en autant gagnant (carte d'assurance maladie ou permis de conduire).

Attention: **si l'animateur vous mentionne que nous n'avons pas encore reçu le prix**, dans ce cas, le département de promotions de blvd 102,1 contactera la personne gagnante dès qu'elle aura le prix en mains. Aucun prix ne sera posté. Le gagnant a la responsabilité de venir chercher son prix pendant nos heures d'ouverture.

Une même personne ne peut gagner qu'une seule fois par période de 30 jours, peu importe le prix gagné. Toute personne qui aurait gagné plus d'un prix dans une période de 30 jours ne recevra que le premier prix gagné, sans possibilité d'échange.